

MOBILITE 2026 – Recrutement Poste à profil

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC) (F/H) ENSEIGNEMENT DU NUMÉRIQUE (Circonscription de Cognac)

Appuyé sur une expertise du numérique, le conseiller pédagogique de circonscription à option enseignement du numérique est un formateur titulaire du CAFIPEMF spécialisé (ou en cours de certification) qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription dont il est l'un des collaborateurs directs.

CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION :

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique décliné au sein du département et des axes de l'action conduite par l'IEN. Il contribue à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage à disposition. Membre à part entière de l'équipe de circonscription, il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

LES MISSIONS :

Les missions sont principalement d'ordre pédagogique. Le CPC peut aussi être amené à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Ses responsabilités s'exercent dans les trois champs articulés :

Pour le département

- intégrer des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques et la conception de dispositifs de formation qu'il pourra être amené à encadrer et piloter ;
- participer à des jurys d'examen et de concours ;
- fédérer la mise en œuvre des projets nationaux, académiques notamment dans le domaine du numérique pour le département ;
- accompagner les expérimentations et déploiements d'équipements, de ressources et de services numériques.

Pour les circonscriptions

- s'investir en prenant appui sur son expertise dans le programme de travail de la circonscription et soutenir l'IEN et son équipe dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage ;
- accompagner les enseignants de la circonscription en déployant des formations in situ et à distance à leur intention (animations pédagogiques, plans français ou mathématiques, ...) ;
- accompagner la professionnalisation des enseignants débutants en assurant leur suivi ;
- soutenir les enseignants s'engageant dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF, CAPPEI, ...) ;
- représenter l'IEN auprès de partenaires (collectivités, associations...) ou au sein d'instances institutionnelles.

Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants débutants ou chevronnés dans leur pratique quotidienne ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations et des dispositifs innovants incluant les usages raisonnés des outils du numérique.

Les responsabilités relatives à la mission de référent aux usages du numérique :

Le conseiller pédagogique assure ses missions de référent aux usages du numérique dans le cadre de l'organisation de la circonscription en lien avec son IEN, de la politique départementale en lien avec l'ADASEN 1er degré en charge du numérique et de la politique académique, en lien avec le DAN et/ou son adjoint pour le 1er degré :

- renforcer, à l'école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique ;
- participer à la réflexion départementale et académique dans le cadre des journées de regroupement prévues à son intention ;
- contribuer à la stratégie nationale pour "faire entrer l'école dans l'ère du numérique" et aider à mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves ;
- participer à des projets de recherche/action d'impulsion académique, visant à développer l'expertise professionnelle des enseignants, en partenariat avec des laboratoires universitaires ;
- contribuer à l'accompagnement des équipes enseignantes dans la passation d'évaluations nationales ou internationales le cas échéant ;
- produire de façon annuelle, pour la mi-mai, un rapport d'activité, qu'il transmet à son IEN, avec une copie à l'IEN en charge de la mission numérique et une autre au DAN ;
- suivre les enquêtes nationales et académiques, assurer le suivi des applications nationales et départementales, l'exploitation et la recherche de ressources pédagogiques ;
- impulser des projets pédagogiques intégrant l'utilisation des divers outils numériques, dans le cadre des projets d'école ;
- superviser l'utilisation généralisée des applications GAIA et SOFIA ;
- assurer une veille numérique pour la circonscription (coordonner l'élaboration de documents pédagogiques et la mutualisation des ressources à destination des écoles).

Compétences attendues :

- pouvoir mobiliser son expérience et ses compétences pédagogiques pour exercer sa mission de conseil, d'impulsion, d'accompagnement, d'animation, de formation et de suivi ;
- pouvoir mobiliser ses connaissances techniques pour un usage autonome, développer des méthodologies de projet et identifier des dysfonctionnements dans les équipements, réseaux, logiciels/ applications pour orienter vers les services de maintenance ;
- savoir développer des outils et faire des propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- détenir des aptitudes relationnelles et de communication pour travailler efficacement au sein de groupes de travail et avec différents partenaires ;
- être en mesure d'assurer une veille informationnelle contribuant à l'élaboration de ressources et la création de dispositifs de formation.

Contraintes du poste :

La fonction nécessite une grande disponibilité, des capacités à prendre des initiatives et à assurer des responsabilités.

L'exercice d'un temps partiel est incompatible avec la fonction.

Conditions d'exercice :

Il peut être amené à se déplacer sur le département ou en académie, selon les missions qui lui seront assignées.

Les déplacements professionnels seront réalisés avec le véhicule personnel, déplacements qui feront l'objet d'un remboursement des frais occasionnés selon les modalités définies par la circulaire MEN n°2015-228 du 13 janvier 2016 parue au BOEN n°2 du 14 janvier 2016.

Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires qui est de 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidats qui souhaitent postuler pour cet emploi doivent adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à Monsieur l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

L'attribution du poste est soumise à un entretien préalable devant une commission départementale pour valider la candidature (sur une date comprise entre le 11 mars et le 27 mars)

Date limite de transmission pour visa du dossier de candidature auprès de l'IEN d'affectation actuelle : le 9 mars 2026

Information de candidature à transmettre également à : ce.iena16@ac-poitiers.fr et mouvement1d16@poitiers.fr